FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU PAS-DE-CALAIS

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Au cours de la saison 2009/2010, vous avez effectué votre validation du permis de chasser par l'intermédiaire de notre site internet guichet-unique et nous vous en remercions.

Nous vous proposons donc de renouveler l'expérience pour la prochaine campagne avec au final, des gains de temps et des économies partagées.

Pour information votre validation pour le Pas-de-Calais vous coûtera cette année 125,37 € ou 141,37 € avec assurance (l'abonnement à notre revue avec la réglementation de la saison de chasse est compris dans ces montants).

<u>SANGLIER</u> : Si vous désirez le chasser dans le Pas-de-Calais, vous devez souscrire en sus de votre validation ordinaire, le complément « sanglier » à 5 euros, et ce, quel que soit le type de validation choisi (départemental ou bi-départemental). Plus de complément sanglier départemental dans le cas d'un permis national.

Parlez-en autour de vous…

Espérant vous retrouver bientôt sur notre site,

Amitiés en Saint Hubert.

Pour le Conseil d'Administration
Willy SCHRAEN
Président

"La Fosse aux Loups" - Rue Victor Gressier - B.P. 80091 - 62053 SAINT LAURENT BLANGY CEDEX
Téléphone 03 21 24 23 59 - Télécopie : 03 21 07 80 74 - E-mail : contact@fdc62.com - Site internet : www.fdc62.com